

BULLETIN D'ADHÉSION 2024 - 2025



DROIT D'ENTRÉE

Perçu à l'adhésion uniquement la 1 ^{ère} année et à additionner à la cotisation calculée selon l'un des trois cas indiqués ci-dessous :	52 €	
--	------	--

BIEN(S) INDIVIDUEL(S)

Appartement, maison, commerce, bureau

Tarif annuel (TTC)*

Pour le premier bien	119 €	
Par bien supplémentaire	32 € x ...	=

Sous-total

IMMEUBLE(S)

Pour le premier immeuble	299 €	
Par immeuble supplémentaire	60 € x ...	=

Sous-total

SYNDICAT DE COPROPRIÉTAIRES

De 3 à 10 lots principaux	240 €	
De 11 à 30 lots	300 €	
De 31 à 60 lots	360 €	
De 61 à 100 lots	420 €	
Si plus de 100 lots	450 €	
et ajouter par tranche de 50 lots	60 € x ...	=

Sous-total

CODE PROMO

25 MILLIONS DE PROPRIÉTAIRES / REVUE DE L'HABITAT

Abonnement à 11 n°/ an + 1 n° HORS-SÉRIE VERSION PAPIER	32 €	=
Abonnement à 11 n°/ an + 1 n° HORS-SÉRIE VERSION NUMÉRIQUE	20 €	=

TOTAL À RÉGLER

Votre cotisation annuelle est déductible des revenus fonciers soumis à un régime réel d'imposition, loi de finances pour 2006, article 76 XI.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : Chambre des Propriétaires du Grand Paris

ADHÉSION À TITRE PERSONNEL

Mme M.

Nom : _____ Prénom : _____

Profession : _____

Année de naissance : _____

Adresse (n° et voie) : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Adresse e-mail : _____

ADHÉSION AU TITRE DE LA COPROPRIÉTÉ (SYNDICAT DE COPROPRIÉTAIRES)

Nom de la structure : _____

Statut de la structure : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction ou mandat : _____

Adresse (n° et voie) : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Adresse e-mail : _____

Adresse et nature des biens pour lesquels vous adhérez :

1-maison / 2-appartement / 3-immeuble / 4-commerce / 5-bureau / 6-local professionnel / 7-autre
(merci de cocher la case concernée)

	1	2	3	4	5	6	7

Comment avez-vous connu la Chambre des Propriétaires du Grand Paris

(merci d'entourer votre choix , plusieurs réponses sont possibles)

réunion de copropriété/syndic bouche-à-oreille médias internet réseaux sociaux

autre (précisez SVP) : _____

Date : _____ Signature : _____

Loi n° 78-17 du 16 janvier 1978. Les informations ci-dessus ne seront utilisées qu'à des fins de gestion interne. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification, qui peut être exercé auprès de la Chambre des Propriétaires du Grand Paris